

Envoyé : jeudi 20 septembre 2018 17:11
À : Enquete Publique Mairie de Penestin
Objet : réalisation du parc d'activités conchylicoles de loscolo

A l'attention de Mme SOUCHET
En tant que propriétaire riverain de la zone conchylicole de la commune de Penestin,
je souhaite qu'une réunion publique soit organisée dans le cadre du projet de réalisation du parc d'activités conchylicoles de Loscolo.
Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande,
vous prie d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.
Mr GEFFRAY Christian

Envoyé : vendredi 21 septembre 2018 10:47
À : Enquete Publique Mairie de Penestin
Objet : Doléances sur le projet

Bonjour Madame .

J'aimerais que soient éclaircies ces points qui m'interpellent .

- Si tous les lots ne sont pas achetés par des sociétés , à partir de combien de lots le projet sera validé et enterriné ?
- Quelles sont les sociétés aujourd'hui intéressées par ce projet ?
- Sur le plan financier , quelle en est la répartition et donc le montant maximum de la commune ?
- Que deviendront les surfaces et locaux des mytiliculteurs qui rejoindront Loscolo ?
- Pour les lots qui ne seront pas pris , que prévoit-on pour éviter qu'ils ne tombent en jachère ?
- Pour les sociétés qui seront intéressées pour intégrer Loscolo un ou deux ans après , comment seront gérés ces dossiers par qui ; la population Pénestinoise sera t-elle dans la boucle et aura t-elle son mot à dire ?

Je vous remercie de bien vouloir apporter des réponses à ces questions

Cordialement
Loïc LE CORRE

Envoyé : vendredi 21 septembre 2018 09:53
À : Enquete Publique Mairie de Penestin
Objet : PROJET LOSCOLO

Bonjour,

Je suis Mr JEAN Patrice et j'habite au 67 route de kerlieu à PENESTIN.
Je suis particulièrement concerné par le projet d'installation d'une zone conchylicole à loscolo car riverain du site.
Pourquoi vouloir créer une zone conchylicole supplémentaire sur la commune?
Pour trouver des eaux plus saines pour nos conchyliculteurs.
Cela semble justifié, cependant je crois savoir en discutant avec les professionnels déjà installés qu'une majorité d'entre eux resteront sur leur installations.
En conséquence, l'espace laissé libre sur le nouveau site permettrait l'installation d'exploitant externe à la commune.
Je suis surpris et décontenancé par ce projet.
L'objectif de ce nouveau site n'est pas atteint car il importerait des acteurs externes à la commune et laisserait en place la majorité des conchyliculteurs déjà installés sur la côte pénestinoise.
Enfin, je m'interroge sur votre calcul sur les nuisances sonores qui indique que la nuit, c'est négligable!
Je suis sceptique car les conchyliculteurs travaillent au rythme des marées donc si la marée est basse la nuit, ils circuleront la nuit.
Quels seront les axes routiers utilisés pour accéder au site. Le chemin des sternes sera-t-il l'axe principale?
si oui, une signalisation routière est-elle prévue?
Inutile de vous dire que je souhaite vivement que cet axe soit bloqué à la circulation des futures entreprises.
En conclusion, je ne suis pas favorable à ce projet au vu des renseignements que je possède qui apporteront des nuisances non négligables pour les riverains, bruits, odeurs et les rejets réalisés sur la pointe de loscolo vont dénaturer la plage de poudrantais et maresclé.

Madame la Commissaire Enquêtrice, veuillez trouver ci-dessous nos remarques sur le projet de réalisation du parc d'activité conchylicole de Loscolo.

Dans les documents mis à la disposition de l'enquête publique il nous apparaît plusieurs aspects contestables.

CONCENTRATION DES NUISANCES

La commune de Pénestin a une urbanisation très diffuse avec un mitage important dans sa partie sud. Les 34 entreprises de mytiliculture sont actuellement implantées sur 3 zones et principalement sur La Vilaine. Le secteur de La Vilaine, avec la plus forte implantation de conchyliculteurs, est le moins urbanisé de la commune de Pénestin et est donc le plus adapté à ce type d'activité.

Vouloir rassembler l'ensemble des partenaires autour d'un parc d'activité, ne peut que concentrer et amplifier les nuisances. Cette conception de zonage est à contrecourant des conceptions actuelles de l'urbanisme, qui tend à développer les mixités de toutes natures.

LE FONDEMENT DU PROJET

Le dossier porté à l'enquête publique justifie le projet dans l'objectif d'une extension de l'activité. Cette augmentation d'activité ne peut être liée qu'à une augmentation de surface des bouchots, qui n'est pas intégrée dans le dossier ouvert à l'enquête publique. Et aucune étude n'est réalisée afin de vérifier que le littoral, le domaine maritime est en capacité d'accepter une augmentation de l'activité sans une dégradation du milieu marin. A une époque où l'on prend conscience de l'érosion de la biodiversité, cette étude est primordiale. Présenter ce dossier basé sur l'objectif de l'augmentation de l'activité des entreprises conchylicoles, sans la certitude de leur capacité d'augmenter les bouchots, est donc sans fondement.

INCOHERENCES OU CONTRADICTIONS DU DOSSIER

Nous pouvons noter certaines incohérences ou contradictions dans le dossier :

- En page 5 de la notice explicative pour le regroupement de certains établissements, il est noté entre parenthèses environ 7 entreprises, alors que le plan d'aménagement (p 149 du document 6 esquisse) prévoit 17 parcelles. Le projet est disproportionné par rapport aux intentions présentées. Ce qui renforce l'idée d'une extension d'activité, idée sans fondement.

- au 6.2.2.3 page 139 du document 6 esquisse, il est noté 2 sorties de la zone d'activité une à l'ouest et une à l'est. Hors sur le plan de situation nous ne voyons qu'une sortie. De plus un aménagement de voie sera indispensable pour la circulation des camions, celui-ci n'est pas envisagé dans l'étude.

RISQUE D'EFFONDREMENT DE LA FALAISE

Enfin le passage des canalisations pour le pompage et le rejet de l'eau en mer, passe par le chemin d'accès à la plage du Maresclé de l'allée des Courlis, dans une zone de falaise très fragile, qui montre déjà des traces de déboulement de 2018. Les travaux ne feront qu'aggraver la situation et mettre en péril le chemin du littoral de l'allée des Courlis et les propriétés avoisinantes. L'accident survenu au printemps 2018 à la Mine d'Or ne peut que faire réfléchir.

Elisabeth ROBIN-FROCRAIN
Noël FROCRAIN
Résidents à Pénestin